



# SHABBAT : BORÈR (TRIER)

POUR LA REFOUA DE TOUS LES MALADES  
POUR L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE TOUS LES DISPARUS DONT C'EST LE MOIS LA SEMAINE  
OU L'ANNÉE  
POUR LA LIBÉRATION DE TOUS LES OTAGES ET RETOUR DE NOS SOLDATS

## HALAKHA SHABBAT

Voici quelques halakhot importantes concernant l'interdiction de trier (*borer*) le jour de Shabbat, tirées des enseignements de Rav Ovadia Yossef, en particulier de son ouvrage *Yalkut Yossef* et d'autres écrits. La *mélakha* de *borer* est l'une des 39 *mélakhot* (travaux interdits) pendant le Shabbat, et elle se réfère au fait de séparer des éléments mélangés, par exemple, les bons des mauvais.

### 1. Le Principe de *Borer*

L'interdiction de *borer* s'applique lorsque l'on trie un mélange d'objets ou de nourriture. Selon Rav Ovadia, cette interdiction concerne principalement trois conditions qui doivent être présentes pour qu'une action de tri soit permise pendant le Shabbat :

- **1. Séparer le bon du mauvais (ou ce que l'on veut de ce que l'on ne veut pas) :** On peut prendre ce dont on a besoin (le bon) et laisser ce qu'on ne veut pas (le mauvais).
- **2. Tri destiné à une utilisation immédiate :** L'action de tri doit être faite juste avant la consommation et non en avance pour plus tard.
- **3. Utilisation de la main et non d'un outil spécial :** Le tri doit se faire avec la main directement, sans utiliser d'ustensile spécifique conçu pour trier.

Ces trois conditions doivent être réunies pour que le tri soit permis. Si l'une d'elles manque, cela est interdit.

### 2. Séparer le "Bon" du "Mauvais"

Rav Ovadia Yossef explique que pour que le tri soit permis, il est essentiel de prendre ce que l'on souhaite garder (le "bon") et non l'élément que l'on souhaite retirer (le "mauvais"). Par exemple, si l'on a des fruits mélangés et que certains sont pourris, il est interdit de retirer les fruits pourris. À la place, on doit prendre les fruits comestibles que l'on souhaite manger, et laisser les fruits pourris de côté.

### 3. Tri pour un Usage Immédiat

Selon Rav Ovadia, il est permis de trier pour une utilisation immédiate, par exemple pour le repas que l'on est en train de manger ou pour servir les invités. Si l'on souhaite préparer de la nourriture pour un repas ultérieur, il sera interdit de trier, car cela est considéré comme un travail qui n'est pas nécessaire pour le moment.

### 4. Utiliser la Main et Non un Outil

Le tri doit se faire à la main, sans utiliser un instrument spécialisé pour cela. Par exemple, il est interdit de se servir d'une passoire ou d'un tamis pour filtrer ou séparer les éléments pendant le Shabbat. Cependant, si le tri est fait à la main (par exemple, retirer à la main les pépins d'une salade), cela est permis, à condition que les autres critères soient respectés (prendre le bon pour un usage immédiat).

### 5. Exemples Concrets

Voici quelques exemples pratiques abordés par Rav Ovadia :

- **Éplucher un fruit** : Il est permis d'éplucher des fruits ou des légumes pendant le Shabbat si cela est fait pour une consommation immédiate. Par exemple, éplucher une orange pour la manger immédiatement est autorisé, mais éplucher pour une consommation ultérieure est interdit.
- **Retirer des os** : Selon Rav Ovadia, il est permis d'enlever les os si on le fait au moment de manger. Retirer les os en avance pour plus tard est considéré comme du *borer* et serait interdit.
- **Salade avec des éléments non désirés** : Si vous avez une salade et que certains morceaux sont moins appétissants (par exemple des morceaux de laitue flétris), il est interdit de retirer les morceaux indésirables. Au lieu de cela, on doit prendre les bons morceaux que l'on souhaite consommer.

## 6. Les Cas de Liquides

Pour les liquides, Rav Ovadia traite également de situations où l'on souhaite séparer deux

types de liquides ou un liquide d'un solide. Par exemple, il est interdit de filtrer un jus avec une passoire. Cependant, boire un jus de fruit en retenant la pulpe avec les lèvres est permis, car cela n'implique pas d'ustensile spécial et se fait au moment de boire.

## 7. Utilisation des Ustensiles

Rav Ovadia Yossef interdit l'utilisation d'ustensiles spécifiques pour le tri, tels qu'une cuillère perforée ou un tamis, car ils sont conçus pour séparer les éléments. Cependant, il permet l'utilisation d'ustensiles généraux si leur fonction première n'est pas le tri, par exemple une fourchette pour prendre un morceau précis dans une salade, tant que cela respecte les autres conditions de *borer*.

## Conclusion

En résumé, Rav Ovadia Yossef nous enseigne les trois principes pour permettre le tri le jour de Shabbat : prendre le "bon" pour un usage immédiat et le faire sans utiliser d'outil spécifique. Ces règles demandent une certaine attention, mais elles aident à sanctifier le Shabbat et à éviter de reproduire des activités de la semaine.